



Isolation d'un appartement en location

Par Visiteur

Je suis locataire depuis un an et demi. depuis l'entrée des lieux, la chaudière n'est pas aux normes car elle n'a pas d'ouverture (d aération ni en haut ni en bas), je ne peux donc chauffer convenablement car j'ai peur que cela occasionne une surchauffe. Les murs de mon appartement sont froids dans la chambre de mes filles, il fait 13 degrés. Je suis obligée de prendre un zibro au pétrole. le propriétaire qui avoue ne pas être de mauvaise foi dit qu'il va faire le nécessaire mais rien n'y fait.

Que puis-je faire ,

je paye 600 euros de loyer mais j'ai froid dans mon appartement . L'isolation tant sonore que thermique est très mauvaise. Quelle démarche adopter ?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Que puis-je faire ,

Malheureusement vous ne pouvez pas obligé votre propriétaire à faire des travaux d'isolation.

la chaudière n'est pas aux normes car elle n'a pas d'ouverture (d aération ni en haut ni en bas), je ne peux donc chauffer convenablement car j'ai peur que cela occasionne une surchauffe.

Si la chaudière n'est pas aux normes selon la législation en vigueur et qu'elle présente un danger véritable et constaté par un expert, le propriétaire doit agir car il en va de sa responsabilité.

Cordialement